

Quand le CAC 40 s'exonère de l'impôt

Martine Orange, *Mediapart*, 6 juillet 2011

Le constat a déjà été dressé à plusieurs reprises par le Conseil des prélèvements obligatoires, par la Cour des comptes, par l'Assemblée nationale. Le nouveau [rapport d'information](#) sur l'application des mesures fiscales publié aujourd'hui par le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Gilles Carrez, n'en est que plus accablant. Malgré toutes les études, toutes les mises en garde, rien n'a été fait au cours des dernières années pour corriger l'inégalité flagrante devant l'impôt entre le CAC 40 et les petites et moyennes entreprises.

Si l'impôt sur les sociétés est officiellement de 33,3%, la réalité est tout autre. Selon une [étude du Trésor](#), le taux moyen implicite – calculé à partir de l'excédent net d'exploitation – est de 27,5% pour l'ensemble des entreprises. Mais en prenant en compte la taille, tout change: le taux d'imposition sur les sociétés pour les petites entreprises s'élève à 39,5%, tandis que pour les grandes entreprises, il tombe à 18,6%.

Tableau 1 : facteurs explicatifs de l'écart entre le taux implicite et le taux normal et des différences entre entreprises au titre de 2007

Par écart au taux normal (34,4 % ^a)	MICRO	PME	ETI	GE	Manuf.	Services	Toutes sociétés non financières (SNF)
Déductibilité des intérêts	-2,7	-3,7	-8,8	-13,9	-9,3	-10,0	-9,3
Taux réduit PME	-11,5	-2,0	-	-	-0,5	-1,7	-1,2
Imposition forfaitaire annuelle	+3,1	+2,7	+0,8	+0,3	+0,9	+1,5	+1,2
Participation	-0,1	-1,1	-2,4	-2,0	-2,5	-1,6	-1,7
Crédit impôt recherche	-1,5	-1,2	-1,4	-1,2	-2,8	-0,8	-1,3
Autres facteurs	+5,5	+3,0	+2,5	+4,6	+3,9	+5,6	+4,0
Règles d'assiette et de taux	-7,2	-2,3	-9,3	-12,2	-10,3	-7,0	-8,3
Part des entreprises déficitaires	+14,9	+10,4	+5,6	+3,8	+4,2	+8,5	+6,4
Report en avant et en arrière	-4,7	-3,0	-2,7	-7,4	-3,3	-5,3	-4,7
Démographie	+10,2	+7,4	+2,9	-3,6	+0,9	+3,2	+1,7
Taux implicite	37,4	39,5	28,0	18,6	25,0	30,6	27,5

a. Taux normal de 33¹/₃ %, auquel on ajoute la contribution sociale sur les bénéfices pour les entreprises les plus grandes.

Sources : *liasses fiscales 2007 (DGFIP) ; calculs DGTTrésor.*

Lecture : pour le gain de taux implicite lié à la déductibilité, des simulations ont été réalisées en réintégrant les intérêts excédentaires dans l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Le gain indiqué tient compte du surcroît de déficits passés qui auraient pu être imputés dans le cadre de cette simulation. La contribution de la part des entreprises déficitaires a été chiffrée en calculant le taux implicite sur le seul champ des entreprises bénéficiaires.

Mais cela n'est encore qu'une moyenne. Car les différences s'agrandissent dès que l'on attaque le dernier décile, celui du CAC 40. Comme pour les grandes fortunes, le système fiscal français semble se montrer très accommodant à l'égard du CAC 40, lui aménageant à loisir les règles d'exemption et les facilités de tout ordre pour échapper à l'impôt.

Selon le rapport de la Commission des finances, les entreprises du CAC 40 ont acquitté 13,5 milliards d'euros d'impôts sur les sociétés en cumulé entre 2007 et 2009. Une fois déduits les avantages des crédits d'impôt divers (report des déficits antérieurs, soutien à l'emploi, etc.), le solde tombe à 10 milliards d'euros en trois ans.

Ce chiffre est à rapprocher de celui des bénéficiaires annoncés. Sur la même période, les entreprises du CAC 40 ont réalisé plus de 230 milliards d'euros de bénéfices cumulés. Ce qui représente un taux d'imposition de 4,3%. À ce niveau-là, la France n'est pas très éloignée des paradis fiscaux. Ce qui n'empêche pas certains, MEDEF en tête, de dénoncer «*la pression fiscale insupportable*» en France pour les entreprises. Dans le même temps, le prélèvement exigé pour les actionnaires relève d'une situation normale: [pour la seule année 2010, les entreprises du CAC 40 ont distribué 39 milliards d'euros, soit 42% de leurs bénéfices, à leurs actionnaires.](#)

Les rapporteurs de la Commission des finances eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de faire quelques comparaisons. «*Sur les exercices 2007, 2008 et 2009, les entreprises du CAC 40 ont été redevable d'un IS brut avant crédits d'impôts de 4,5 milliards d'euros (par an) soit un niveau comparable à celui de l'impôt sur les revenus des entreprises individuelles (soumises) aux bénéfices industriels et commerciaux, estimé à 4 milliards d'euros.*» En clair, nos «champions nationaux», en dépit de tous les efforts qui leur sont consentis par l'État, contribuent moins que les entrepreneurs individuels. Comme le note le rapport, «*le niveau d'imposition de beaucoup des entreprises du CAC 40 apparaît comme anormalement faible*».

Optimisation fiscale

Au sein même du CAC 40, des disparités existent. De grands groupes, par le jeu des pertes antérieures ou des impôts payés à l'étranger, ne paient pas du tout d'impôt en France. Quatre groupes n'ont payé aucun impôt sur les sociétés au cours de la période 2007-2009. En 2010, cela a été le [cas de Total, premier groupe bénéficiaire français](#). Mais aussi de Danone, de Suez environnement, qui réalise pourtant l'essentiel de son chiffre d'affaires par la délégation de services municipaux en France, d'Accor, d'ArcelorMittal, logé au Luxembourg.

À l'autre bout, les quatre groupes du CAC 40, qui ont un actionnariat public (France Télécom, EDF, GDF Suez et Renault) ont acquitté 40% du total de l'impôt sur les sociétés. Encore faut-il nuancer le cas de Renault. Depuis plusieurs années, le constructeur automobile ne cesse de se féliciter dans ses rapports annuels d'avoir un taux d'imposition de 13% à 18% selon les années. Il paie moins d'impôts que Peugeot.

Entre ces deux catégories, il y a les autres. En moyenne, ils ont acquitté 2 milliards d'impôts sur les sociétés par an. Mais tous savent jongler selon les années avec tous les outils mis à leur disposition pour alléger *«leur immense pression fiscale»*. Sur les 120 exercices – correspondant aux 40 groupes sur trois ans – examinés par la direction des impôts, 52 ont donné lieu à un impôt sur les sociétés négatif ou nul, une fois déduits les crédits d'impôts. Ainsi, 43% des groupes du CAC n'ont pas payé d'impôts au moins une fois au cours de ces trois ans.

Sommés de s'expliquer sur leur faible contribution en France, les grands groupes mettent en avant depuis plusieurs années leur internationalisation. La France, ne cessent de répéter les uns et les autres, ne représente plus qu'une partie réduite de leur activité: 20% en moyenne de leur chiffre d'affaires. Mais le rapport pointe que leur imposition n'est même pas à la hauteur de leur activité en France: l'impôt acquitté a représenté en moyenne 0,4% de leur chiffre d'affaires réalisé en France.

Comment expliquer une telle différence? De façon très polie, le ministère des Finances explique que la situation du CAC 40 n'a rien d'anormal et est tout à fait comparable à ce qui se passe ailleurs. Les grands groupes, parce qu'ils investissent plus, expliquent les experts de Bercy, ont des charges financières plus élevées qu'ils peuvent déduire. De plus, afin de les aider dans leur développement, il leur a été accordé de pouvoir défalquer de leurs bénéfices passés ou à venir les déficits enregistrés.

La frontière avec l'optimisation fiscale est parfois très mince. Ainsi, les groupes ont appris depuis des années à jongler avec les prix de transfert entre différentes filiales: les produits sont fabriqués en France, transférés à prix très bas en Irlande par exemple, où ils sont officiellement achevés avant de revenir comme produits importés sur le territoire et vendus au prix fort. La direction du Trésor ne donne jamais le chiffre, mais il serait intéressant de savoir combien d'établissements français des groupes du CAC 40 sont officiellement déficitaires, tout en tournant à plein régime. Dans son rapport, le Conseil des prélèvements obligatoires indiquait que *«la gestion des prix de transferts constitue l'élément déterminant des politiques d'optimisation actuelles pour les groupes des sociétés»*.

De même, ayant noté la grande compréhension des responsables des impôts sur la déductibilité des charges financières, les grands groupes ont appris à s'en servir. Plusieurs d'entre eux ont créé des antennes au Luxembourg ou en Suisse, où ils centralisent leur trésorerie. Puis l'argent est reprêté, comme s'il s'agissait d'un véritable emprunt bancaire, aux différentes filiales. Naturellement, les intérêts sont déduits en France, tandis que la filiale suisse ou luxembourgeoise encaisse les bénéfices, imposés à un taux dérisoire.

Pas d'impôt mais beaucoup d'aides

Tout en recourant activement à tous les mécanismes d'optimisation à leur disposition, les mêmes abonnés du CAC 40 ne délaissent pas les aides de l'État. [172 milliards d'euros de niches fiscales et sociales sont accordés chaque année aux entreprises, et les grands groupes ne sont pas les derniers à en profiter](#). Une des niches fiscales les plus coûteuses de ces dernières années est le crédit d'impôts recherche. Son coût est évalué à 4,2 milliards d'euros par an. En [juillet 2009, Gilles Carrez avait lui-même dressé le constat](#): les grandes entreprises, représentant 10% des bénéficiaires, captent 57% de cet avantage fiscal. *«La réforme aboutit à attribuer 10 milliards d'euros d'aides aux grandes entreprises – le double de l'effort en faveur de l'université –, ce qui constitue une politique industrielle et de la recherche peu efficace et très coûteuse»*, avait-il conclu à l'époque.

Pourtant, aujourd'hui, le même Gilles Carrez exclut de toucher à ce mécanisme du crédit impôts recherche. De même, il juge qu'il ne faut pas réformer le régime fiscal mère/fille, qui permet de supprimer une double imposition des dividendes provenant de bénéfices imposés. Ce système non encadré représente pourtant un coût de 35 milliards d'euros pour les finances de l'État, selon la Cour des comptes.

De même, l'exonération des plus-values sur les titres de participation lui semble intouchable: cette niche, instituée par Jean-François Copé, est une des plus ruineuses pour les finances publiques. Le coût avait été évalué à quelques centaines de millions par an, il représente plus de 19 milliards en trois ans. Parmi les grands bénéficiaires, on retrouve Suez, Danone, etc.

La seule réforme que le rapporteur de la commission des finances semble envisager est celle de la suppression de l'impôt mondial consolidé. L'Élysée a donné son feu vert à la disparition de ce dispositif qui permet à Total, à [Vivendi](#), NRJ et Euro Media Group d'échapper ou de diminuer leurs impôts. Cette niche représente un coût de 500 millions d'euros par an.

Cette réponse n'est pas à la mesure des enjeux. Depuis des années, l'impôt sur les sociétés fond comme neige au soleil. Il représente à peine 50 milliards d'euros de recettes fiscales. Dans le même temps, les mesures dérogatoires et niches fiscales et sociales ne cessent de se multiplier. Entre 2002 et 2010, il a été institué 107 dépenses fiscales nouvelles, soit une douzaine chaque année, selon le Conseil des prélèvements obligatoires. L'ensemble des dépenses fiscales accordées aux entreprises, ajoutées à toutes les niches et mesures dérogatoires, représentent un coût de 71,3 milliards d'euros, soit 28% des recettes fiscales.

À un moment où la problématique de la dette publique est au centre de la crise européenne, où les finances publiques ne cessent de se détériorer, où l'on agite la menace d'une dégradation de la note française pour préparer les Français à de nouvelles mesures d'austérité, se refuser à toucher la fiscalité des entreprises et d'abord des grands groupes paraît inconcevable. Sauf à se dire que la France n'est pas si éloignée de la Grèce et encourage à outrance l'évasion fiscale des plus fortunés.